

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 mars 2025

Délibération n° 2025-069 – Finances – Ajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant les travaux au gymnase Pierre de Coubertin

Membres en exercice	61
Membres présents	43
Membres ayant donné pouvoir	13
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINE

Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE

Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY

M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)

M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON

M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC

M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)

Mme Anne GHYSSENS

M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)

Mme Cécile PORTE

Mme Audrey TAMBORINI

M. Francis GUERRIER

M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)

M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)

M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9**
- **Délibération n°2023-048 du conseil communautaire du 30 mars 2023 portant approbation d'une autorisation de programme pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin et de la répartition des crédits de paiement sur les années 2023 et 2024 pour le financement de ces travaux**
- **Délibération n°2024-077 du conseil communautaire du 28 mars 2024 portant approbation de la modification de l'AP pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin et du nouvel échéancier des crédits de paiement relatif à cette AP**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la Commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 12 mars 2025.

Par délibération n°2023-048 en date du 30 mars 2023 le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme pour le financement des travaux au gymnase Coubertin pour un coût estimé à 2 400 000 € TTC et une répartition des crédits de paiement sur les exercices 2023 et 2024 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP Gymnase COUBERTIN	CP 2023	CP 2024	TOTAL TTC
Dépenses prévisionnelles	500 000 €	1 900 000 €	2 400 000 €

Par délibération n°2024-077 en date du 28 mars 2024, la durée et le montant de l'autorisation de programme ont été modifiés comme suit :

AP/CP Gymnase Coubertin	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL TTC
	Réalisé	Prévisions	Prévisions	
	22 115,98 €	2 000 000 €	1 252 884,02 €	3 275 000 €

Afin de tenir compte des crédits utilisés et ceux non utilisés au cours de chaque exercice, il est nécessaire d'ajuster chaque année la répartition des crédits de paiement.

Sur l'exercice 2024, les dépenses mandatées s'élèvent à 1 104 882,40 €.

Il est donc proposé d'ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit sur l'exercice 2025 qui constitue la dernière année de cette autorisation de programme :

AP/CP Gymnase Coubertin	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL TTC
	Réalisé	Réalisé	Prévisions	
	22 115,98 €	1 104 882,40 €	2 148 001,62 €	3 275 000 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver le nouvel échéancier des crédits de paiement relatif à l'autorisation de programme pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- Autoriser M. le Président à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant ;

Préciser que conformément à la réglementation en vigueur les modifications susceptibles d'être apportées à ce programme feront l'objet d'une délibération distincte de l'assemblée délibérante lors du vote du budget ou lors d'une décision modificative

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de :

- Approuver le nouvel échéancier des crédits de paiement relatif à l'autorisation de programme pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- Autoriser M. le Président à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant ;

Préciser que conformément à la réglementation en vigueur les modifications susceptibles d'être apportées à ce programme feront l'objet d'une délibération distincte de l'assemblée délibérante lors du vote du budget ou lors d'une décision modificative

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

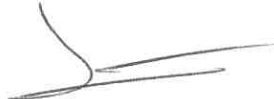
Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET



Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **07 AVR. 2025**
Date de mise en ligne le
Notification le **07 AVR. 2025**
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr